



Ma retraite après une carrière "européenne"

Par Visiteur

J'ai effectué ma carrière dans deux pays européens: 18 années en Belgique suivis de 24 années en France.
La MSA en France semble ne vouloir payer que la carrière française: est-ce la règle ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai effectué ma carrière dans deux pays européens: 18 années en Belgique suivis de 24 années en France.
La MSA en France semble ne vouloir payer que la carrière française: est-ce la règle ?

Oui, oui c'est la règle. La MSA doit seulement liquider la retraite qui a fait l'objet d'une cotisation chez elle, en fonction de votre nombre d'années de cotisations. Pour liquider votre retraite Belge, vous n'avez pas d'autre choix que de faire une demande de liquidation auprès de votre organisme de retraite Belge.

Très cordialement.